

Bobigny, le 13 octobre 2023

Pôle pédagogie

Mission EDD-Sciences

Affaire suivie par :

Alain Amédro

Tél : 01 43 93 73 21

Mél : ce.93edd@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard

93 008 BOBIGNY Cedex

www.dsden93.ac-creteil.fr

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames les directrices et messieurs
les directeurs d'école

s/c mesdames les inspectrices et messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Education au développement durable (EDD)

En cette rentrée scolaire 2023, dans le cadre des 20 mesures pour la transition écologique, le ministère réaffirme la place de l'école comme « premier lieu de la transition écologique » :

<https://www.education.gouv.fr/20-mesures-pour-la-transition-ecologique-l-ecole-378545>.

Parmi les objectifs fixés, il est notamment indiqué :

- La poursuite du déploiement des démarches E3D dans les écoles et établissements dans le but d'atteindre 100% des structures scolaires labellisées E3D d'ici 2030,
- Le déploiement des aires éducatives (terrestres et marines) actuellement ouvertes aux écoles, collèges et lycées dès cette rentrée 2023,
- Le renforcement de la formation des personnels ainsi que l'accompagnement et l'engagement des éco-délégués.

Pour atteindre ces objectifs, les équipes ont à leur disposition le guide national pour la transition écologique, le référentiel de compétences EDD, des repères de progression sur l'ensemble de la scolarité et des attendus de fin de cycle (en cours de publication).

<https://eduscol.education.fr/3921/l-education-au-developpement-durable-dans-le-cadre-des-enseignements>

Une année pour rentrer dans le dispositif « Aires Educatives »

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré, en dehors de l'école, de manière participative par les élèves. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. Ce concept est né en 2012, aux Marquises (Polynésie Française), de l'imagination des enfants d'une école qui ont souhaité protéger la baie se situant devant leur école.

Les grands objectifs des aires éducatives sont :

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,
- Favoriser l'engagement des élèves, le dialogue entre les élèves et les acteurs locaux (usagers, acteurs économiques, collectivités territoriales, gestionnaires d'espaces naturels...)

Pour préparer votre candidature, vous trouverez des informations et des documents pédagogiques utiles auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) à cette adresse : <https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>
Les cellules nationales et régionales de l'OFB peuvent répondre à vos questions : aireseducatives@ofb.gouv.fr
Nous vous remercions d'informer de vos démarches les missions départementale et académique EDD (mission.edd@ac-creteil.fr). Cette dernière travaille en relation avec l'OFB et peut vous accompagner.

Labellisation école en démarche de développement Durable (E3D)

L'académie de Créteil est fortement mobilisée pour le développement durable et la transition écologique depuis dix ans. Ceci repose sur la forte mobilisation de tous, et en particulier des directrices et directeurs d'écoles, des CPC et coordinateurs REP. En Seine-saint-Denis, 33% des écoles sont labellisées à ce jour. Ce tableau est valable 3 ans. Nous souhaitons ici vous remercier pour votre engagement.

Une candidature se prépare dès maintenant à travers les projets, actions et démarches mis en place. La prochaine campagne de labellisation E3D débutera mi-janvier 2024. Une circulaire académique en précisera les modalités.

Nous vous invitons, dès à présent, à un webinar pour répondre à toutes vos questions sur la labellisation :

Jeudi 9 novembre de 17H15 à 18h30

Le lien :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/151286/creator/87516/hash/cef44fbc320fce0b0663884bc4cc4d6e7ae73dd1>

Election des éco-délégués dans les classes de CM1 et CM2 :

Afin de renforcer le rôle des éco-délégués et de créer une continuité avec le collège, l'élection d'éco-délégués est fortement conseillée pour les classes de CM1 et CM2 et peut être organisée pour les autres niveaux.

Les éco-délégués sont des acteurs du développement durable au sein de leur école. Ils contribuent à promouvoir des comportements respectueux de l'environnement auprès de tous les élèves, ils proposent des initiatives pour contribuer à la protection de l'environnement et à une dynamique plus globale de développement durable.

Pour vous aider, la mission EDD 93 a mis à votre disposition l'ensemble des documents du séminaire sur les éco-délégués sur le site de la DSDEN : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article8273>

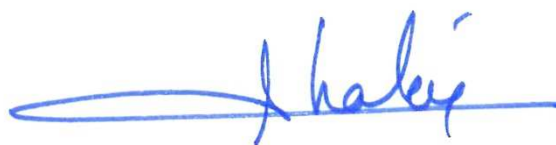
Des ressources EDD sont également disponibles sur le site de la DSDEN et sur le digipad de la mission EDD 93:

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique1450>

<https://digipad.app/p/200235/adfaac62329db>

Nous vous remercions pour votre implication en faveur de l'éducation au développement durable auprès de nos élèves, éducation qui s'inscrit dans un contexte de changement climatique et de perte de biodiversité auxquels nous sommes confrontés, demandant l'implication de tous dans la transition écologique.

**Pour la rectrice de l'académie de Créteil et par délégation,
l'inspecteur d'académie - directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Chaleix', with a long horizontal flourish extending to the left.

Antoine Chaleix